

Exemples de FINANCEMENT

• Exemple de RÉNOVATION THERMIQUE chez un propriétaire occupant très modeste.

Projet de rénovation thermique permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux :	18 390,00 € HT
TVA :	1 011,45 € TVA
Montant des travaux TTC :	19 401,45 € TTC
Subvention ANAH 50 %	9 195,00 €
Prime Anah Habiter Mieux	1 839,00 €
Subvention Communauté de Communes 15 %	2 758,50 €
Subvention Région (forfait)	2 500,00 €
Total des aides financières :	16 292,50 €
Reste à charge du propriétaire :	3 108,95 € TTC*

Un projet financé à hauteur de 84 %

• Exemple de RÉHABILITATION GLOBALE réalisée dans un logement vacant. Le logement deviendra la future résidence principale d'un ménage modeste.

Projet de rénovation thermique permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux :	51 830,00 € HT
TVA :	5 183,00 € TVA
Montant des travaux TTC :	57 013,00 € TTC
Subvention ANAH 50 %	25 000,00 €
Prime Anah Habiter Mieux	2 000,00 €
Subvention Communauté de Communes 15 %	3 000,00 €
Prime « sortie vacance » Communauté de Communes	3 000,00 €
Subvention Région (forfait)	2 500,00 €
Total des aides financières :	35 500,00 €

Reste à charge du propriétaire : 21 513,00 € TTC*

Un projet financé à hauteur de 62 %

* montants donnés à titre indicatif, ils n'engagent pas la responsabilité des Communautés de Communes et de l'Anah.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis le 15 septembre 2020, la Communauté de Communes de la Haute Somme et la Communauté de Communes Terre de Picardie, en partenariat avec l'Anah, ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENSEIGNER AVANT D'ENTREPRENDRE VOS TRAVAUX.

Ce dispositif vise à inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux grâce à des aides financières et à un accompagnement gratuit sur les plans administratifs, techniques et financiers.

INFORMATIONS CONTACTEZ SOIHA

☎ N° VERT 0 801 907 594

GRATUIT - DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H30

✉ opah80@soiha.fr

Deux permanences mensuelles pour un accueil et un accompagnement GRATUIT de proximité :

SUR RENDEZ-VOUS

Tous les 1^{ers}

mercredis du mois
de 14h à 16h30

SUR RENDEZ-VOUS

Tous les 3^{èmes}

mercredis du mois
de 9h30 à 12h

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME
23 Avenue de l'Europe
80200 PÉRONNE

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE
Av. de Haute Picardie
80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT

Imprimerie Presse Flamande - HAZEBROUCK - 110064 - 2020

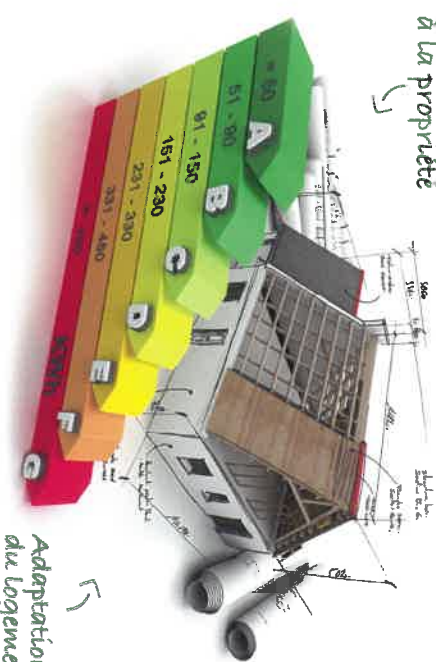
PROGRAMME 2020-2025

VOTRE COLLECTIVITÉ VOUS ACCOMPAGNE POUR

Rénovation énergétique

Travaux importants dans un logement dégradé

Accession à la propriété



Adaptation du logement

AMÉLIORER le confort de votre HABITATION

EN MOBILISANT LES AIDES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET DE L'ANAH

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Mise en place par les deux Communautés de Communes, l'opération d'une durée de 5 ans traduit la politique volontariste et incitative des deux intercommunalités pour la réhabilitation de l'habitat ancien et/ou insalubre et vise un objectif d'accompagnement de 450 logements.

Les trois priorités du dispositif sont :

- la valorisation des projets d'économie d'énergie ;
- la lutte contre l'habitat insalubre et dégradé ;
- la réduction des logements vacants dans l'ancien.

POUR QUI ?



Cet accompagnement gratuit est destiné :

- aux propriétaires occupants sous conditions de ressources ;
- aux propriétaires qui louent ou qui souhaitent mettre en location un logement (sous réserve de s'engager à louer leur logement à des locataires aux ressources modestes et à pratiquer des loyers abordables).



QUELS SONT LES TRAVAUX ÉLIGIBLES ?

- travaux de rénovation énergétique (isolation, remplacement du système de chauffage, VMC, changement de menuiseries extérieures...);
- travaux de réhabilitation globale et complète du logement ;
- travaux d'adaptation de votre logement pour vous faciliter la vie au quotidien et y vivre le plus longtemps possible (salle de bain adaptée, WC réhaussé, rampe d'accès, monte escalier ...).



QUELS AVANTAGES POUR VOUS ?

- un accompagnement conseil GRATUIT pour vous tout au long de votre projet. Il sera réalisé par SOLHA qui vous aidera à définir et suivre la réalisation de vos travaux.
- des aides financières pour concrétiser votre projet de rénovation de votre logement.

QUELLES AIDES ?

Pour financer votre projet de rénovation, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier des aides de :

- l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- des Communautés de Communes.

Ces subventions sont cumulables avec les aides suivantes : Action Logement, conseil régional, conseil départemental, caisses de retraites, TVA à taux réduit, Eco-prêt à taux zéro, etc.



Une campagne d'information et de sensibilisation à la rénovation énergétique sera réalisée par les facteurs.

« Réservez-leurs le meilleur accueil »